



CP APH du 24 janvier 2025

**Première victoire pour les patients et les soignants : la PPL ratios patient/soignants adoptée par le Parlement !
Action Praticiens Hôpital attend maintenant la Loi Santé...**

Action Praticiens Hôpital se félicite de l'adoption de la proposition de loi relative à l'instauration d'un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé ce 23 janvier. Ce texte, porté par le Sénateur Jomier, déjà adopté en février 2023 par le Sénat, est une véritable avancée pour les patients et les soignants. En effet, il définit **un nombre minimal de professionnels de santé pour assurer la qualité et la sécurité des prises en charge des malades**. Cette Loi nous permettra également de remettre les conditions d'exercice des soignants et des praticiens sur les chemins de la qualité et de la sécurité des soins mais également favorisera l'attractivité de nos exercices.

APH tient à rassurer les détracteurs du texte qui estiment qu'il va engendrer des fermetures de lits, de services et une rupture des soins. L'application d'un ratio a déjà été éprouvée méthodologiquement dans d'autres pays : son efficacité en termes de prise en charge des patients et d'attractivité des métiers est prouvée.

Bien que n'étant ni une « baguette ou une potion magique » cette Loi devra s'adapter aux spécificités de chaque spécialité et devra être déclinée sur chaque territoire. Elle donnera de meilleures conditions d'exercice pour les professionnels de santé qui pourront ainsi remplir leurs missions de soins et d'accompagnement de manière plus humaine et plus conforme à leurs attentes. Chaque service ou établissement qui la mettra en application pourrait ainsi être labellisé conforme aux attendus en termes d'effectifs pour assurer « qualité-sécurité des soins comme qualité d'exercice des soignants. »

Pour qu'elle soit efficiente, elle doit être accompagnée et portée par une vision plus globale de notre système sanitaire en abordant la problématique de la Santé et la Prévention dans son ensemble. **Action Praticiens Hôpital appelle donc le Gouvernement à aller dans le sens de l'histoire et de lancer un Plan Santé Prévention digne de notre pays pour que chaque citoyen puisse bénéficier d'un accès au juste soin. Ce Plan Santé Prévention devra également prendre en considération les conditions d'exercice de tous les soignants et de tous les praticiens pour qu'ils puissent remplir leurs missions de soin et s'épanouir dans leur exercice quotidien.**

Nous voulons travailler dès maintenant avec le Ministre et les Parlementaires sur un ambitieux Plan Santé Prévention, véritable programme de planification dont la France a grandement besoin pour retrouver une dynamique saine et redonner des perspectives aux soignants et aux praticiens. Ce plan devra également se pencher sur **l'enseignement et la recherche en santé** comme sur le **parcours de formation de nos jeunes étudiants en santé** pour redonner de l'attractivité à nos métiers essentiels. Notre système sanitaire doit être **visionnaire** et construit autour du soin, de la prévention et de l'éducation pour redonner des perspectives claires à tous.

APH tient une nouvelle fois à remercier Monsieur le Sénateur Jomier, Monsieur le Député Garot et l'ensemble des parlementaires qui ont soutenu ce texte qui est pour nos syndicats de praticiens le symbole d'un renouveau qu'il ne faudra pas décevoir. Dans ce sens, il est indiscutable que certains paradigmes étatiques doivent changer. APH remercie tous les collectifs et syndicats de soignants et de praticiens ou d'usagers qui ont porté ce texte pour qu'il soit adopté.

Action Praticiens Hôpital restera vigilant à la bonne rédaction des décrets, au suivi de leur publication et de leur mise en œuvre pour que cette Loi puisse être appliquée dans l'intérêt général.

Au travers de ses différents syndicats de praticiens, APH a déjà une certaine expertise sur la construction de référentiels métiers sur ces ratios soignants-praticiens par malade. Un syndicat a même développé un modèle mathématique que nous pourrons partager.

Action Praticiens Hôpital et ses composantes, Avenir Hospitalier et la Confédération des Praticiens des Hôpitaux, comme tous leurs syndicats constitutifs se tiennent à la disposition de l'HAS pour avancer dès aujourd'hui sur des éléments concrets pour améliorer les conditions d'exercice des soignants comme la qualité et la sécurité des soins pour les malades.

Dr Jean-François Cibien
Président APH
Président AH
jf.cibien@sudf.fr
06 07 19 79 83

Dr Yves Rébufat
Délégué général APH
Président exécutif AH
yves.rebufat@snphare.fr
06 86 87 62 76

Dr Eric Branger
Vice-président APH
Président CPH
eric.branger@aph-france.fr
06 95 43 80 78

Dr Marie-José Cortes
Vice-présidente APH
marie-jose.cortes@aph-france.fr
06 12 23 94 00

Contacts presse